

avoir l'œil sur lui et être peu disposé à l'indulgence; aussi à la première faute fut-il condamné au cachot. Il faut croire que ces dissentiments intimes avaient écho au dehors, car voici une lettre d'un sieur Chirat, maître d'école à la Guillotière, adressée au Père procureur du couvent de Trévoux, qui nous met au courant de l'étrange dénouement de cette affaire. « Les Messieurs de l'Académie sont allés, cinquante de bande, tous armés jusqu'aux dents, ont escaladé les murs du jardin de la rue du Bourreau avec une échelle, sans aucun bruit, car qui que ce soit du couvent ne s'en est aperçu, et ils sont allés droit au cachot où le Fr. Ruppert était détenu, ils ont scié deux barreaux et l'ont tiré avec des draps, et ils ont eu bien de la peine à le sortir, car le pauvre homme prit mal au cœur quand il en fut dehors, de là ils l'ont porté à quatre jusqu'à la traille, qu'ils ont passée entre minuit et une heure, et ils l'ont conduit dans un endroit à Lyon pour le remettre, mais il a bien de la peine à se remettre, l'on croit même qu'il en mourra. »

Les Académiciens dont il est question sont les élèves de l'École Vétérinaire, fondée par Bourgelat. Bourgelat fut l'initiateur de la science vétérinaire. Il établit d'abord une infirmerie près de son manège à Perrache, alors qu'il était directeur de l'Académie royale d'équitation de Lyon, que Louis XIII, avait fondée en 1620. Plus tard, l'intendant de Lyon, Burtin, y accueillit favorablement le projet de Bourgelat, et un arrêt du Conseil, du 5 août 1761, institua une École Vétérinaire à la Guillotière; c'est là que le 1^{er} janvier 1762 s'ouvrit une école qui n'avait point de modèle. On la prit pour une succursale de l'Académie d'équitation. Aussi l'École Vétérinaire a-t-elle conservé, parmi le peuple lyonnais, le nom d'Académie. Le lieu où elle fut établie à la Guillotière a porté longtemps le nom de Pré de l'Académie.